



Retard de salaire et de fiche de paie

Par **bad boy**, le 14/01/2013 à 09:02

bonjour,

je travail en tant que etancheur dans une entreprise luxembourgeoise depuis son ouverture en MAI 2012.

normalement d'après le contrat nous devons avoir notre salaire pour le 10 de chaque mois. mais nous avons notre salaire toujours en retard minimum 15 jours après dans les meilleurs des cas.

celà nous est arrivé de l'avoir en fin de moi.

je ne vous dis pas les problèmes avec nos banques.

c de même pour les fiches de salaire, en ce moment il nous en manque trois.

en plus nous n'avons pas reçu l'augmentation de 2,5 % prévu par l'état luxembourgeois.

lorsque nous lui posons la question, notre patron nous répond que le client ne l'a pas encore payé.

que si on était pas content, nous n'avons qu'à partir.

malheureusement, ce n'est pas la période par rapport à notre métier.

quel recours avons nous car cela devient critique.

en vous remerciant.

cordialement.

Par **pat76**, le 15/01/2013 à 17:47

Bonjour

Vous travaillez en France ou au Luxembourg?

Par **bad boy**, le **15/01/2013** à **18:09**

je travail au luxembourg.mais mon patron habite en france.

Par **pat76**, le **18/01/2013** à **17:18**

Bonjour

La société a son siège social en France et vous avez signé votre contrat de travail en France?

Par **bad boy**, le **18/01/2013** à **19:46**

non le siege est au luxembourg le contrat aussi ,signe au luxembourg.il a ouvert son entreprise en s'associant avec deux entreprises differentes sans que l'un sache qu'il s'etait associéavec une deuxieme .donc il avait 2 boites.ce sont les deux autres entreprises qui finançaient car il n'a rien.

j'ai appris qu'il a licencié les ouvriers qui fonctionaient avec la deuxieme boite.

nous toujours pas de salaire à ce jour.

mon collègue et moi meme cherchons ailleurs avant qu'il nous fasse la meme chose.mais ce n'est pas trop la periode en ce moment vue le temps.car on sait tres bien maintenant que c'est un menteur et un magouilleur.en attendant,il nous a mis dans un sacre petrin.ce sont nous qui avons les problemes avec la banque ,le loyer et le reste
en vous remerciant

Par **pat76**, le **24/01/2013** à **15:05**

Bonjour

Vous dépendez donc de la législation du travail du Duché du Luxembourg.